

Prise de positions sur les interventions de la politique de la formation, session de printemps 2024

Pt. 70 INC 237-2023 Postulat avec urgence
2023.RRGR.327

Widmer Manuel C., Grüne
+ 5 autres

Offrir de la sécurité et de la stabilité aux auxiliaires de classe : assurer le risque de maladie et d'accident

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner quels compléments il convient d'apporter aux dispositions relatives aux auxiliaires de classe dans l'ordonnance de Direction sur le statut du corps enseignant (ODSE), afin de garantir que ces auxiliaires aient droit à la poursuite du versement de leur salaire en cas de maladie ou d'accident, après une durée d'engagement appropriée (par exemple trois mois).

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption

Les auxiliaires de classe apportent une contribution importante à l'allègement de la charge de travail des enseignant-es. Les interventions des auxiliaires de classe sont possibles à tous les degrés de l'école obligatoire. Les exigences posées aux auxiliaires de classe ainsi que leurs cahiers des charges ont été définis de manière à ce que leur fonction se distingue toujours clairement de celle de la maîtresse ou du maître de classe formé-e.

Le Conseil-exécutif est prêt à examiner la demande d'amélioration des conditions d'engagement en tenant compte des points suivants :

- Les dispositions relatives à l'assurance-accidents sont réglementées au niveau fédéral. Toute personne employée plus de 8 heures par semaine est obligatoirement assurée contre les accidents par son employeur. Un examen plus approfondi n'est pas nécessaire.
- Pour des raisons d'égalité de traitement, l'examen doit porter sur les engagements pour des leçons ponctuelles ou les engagements rémunérés par un salaire horaire. Un emploi rémunéré au mois et, le cas échéant, d'autres assurances sociales doivent être examinés.
- Les coûts supplémentaires en cas de maintien du salaire en cas de maladie et d'accident ou, le cas échéant, d'autres mesures doivent être chiffrés et leur faisabilité financière doit être étudiée.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : adoption

Formation Berne reconnaît que les auxiliaires de classe apportent un allègement notable et indispensable dans de nombreuses situations scolaires exigeantes. L'extension des interventions à tous les degrés a été saluée. La limitation de principe au premier semestre d'une année scolaire et à six heures par semaine par classe s'avère par contre insatisfaisante dans la pratique. L'intervention du soutien à faible coût des auxiliaires de classe est également essentielle au deuxième semestre de l'année scolaire, en particulier dans les écoles enfantines qui en ont besoin.

De plus, il n'est guère incitatif pour les auxiliaires de classe de demeurer inactif-ves pendant une période de six mois après leur engagement au cours du premier semestre, afin d'être à nouveau sollicité-es au semestre suivant.

Ces engagements intermittents sont injustifiables du point de vue de la politique du personnel et ne s'expliquent que du point de vue de la politique financière. Il est urgent d'envisager une amélioration du statut de ces personnes précieuses, pour la plupart des femmes ou des retraité-es, la sécurité et la stabilité devant aller au-delà de la couverture en cas de maladie et d'accidents. Il est inacceptable que des personnes qui apportent une contribution importante pour soulager les enseignant-es et les écoles n'aient pas des conditions d'emploi sûres et stables en raison de la situation financière difficile.

Formation Berne est d'avis qu'il faut examiner la possibilité d'un engagement avec un salaire mensuel.

Pt. 71 INC 065-2023 Motion
2023.RRGR.92

Said Karim, PS

Réduire les taux d'échec en première année universitaire

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'analyser les raisons des échecs des étudiantes et étudiants des hautes écoles bernoises dans le courant de la première année d'étude ;
2. de définir une stratégie destinée à améliorer l'orientation académique et professionnelle, en particulier dans le courant des études gymnasiales.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption et classement

Dans le cadre de leurs objectifs politiques communs pour l'espace suisse de formation de 2015 et 2019, la Confédération et les cantons ont conjointement formulé le but de réduire le taux d'abandon des études sans baisser les exigences de qualité requises (Remarque : en 2023, cet objectif a été confirmé¹).

Une forte sélectivité des programmes en première année peut contribuer à ce que les étudiant-es se rendent compte très tôt que le programme initialement choisi n'est pas la voie qui leur convient et se réorientent en conséquence. L'abandon ou la réorientation ne sont donc pas nécessairement des « échecs ». La majorité des étudiant-es s'inscrivent dans une autre filière ou se réorientent vers un autre établissement après avoir arrêté une formation.

Pt 1: La BFH s'enquiert systématiquement des raisons d'un abandon des études. Les autres hautes écoles partent du principe que les causes sont similaires chez leurs étudiant-es. Du point de vue du Conseil-exécutif, les données disponibles de la Haute école spécialisée bernoise permettent d'identifier assez facilement les raisons de l'abandon d'un cursus en première année.

Pt 2: Dans le cadre du développement de la maturité gymnasiale, la préparation au choix des études doit se voir accorder une plus grande importance. Dans le canton de Berne, toutes les écoles moyennes disposent de personnes responsables de la préparation au choix des

¹ <https://www.edk.ch/fr/la-cdip/actualites/cp271023>

études, en collaboration avec l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC). En collaboration avec les gymnases, le BSLB a entrepris ces dernières années de nombreux efforts pour optimiser l'orientation scolaire et professionnelle.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : adoption

Formation Berne salue les divers efforts du Conseil-exécutif en rapport avec le choix d'une profession ou d'une filière d'études par les adolescent·es dans les gymnases et partage la position selon laquelle l'abandon d'une filière d'études n'est pas nécessairement un échec ou une déroute. Toutefois, si elle peut être évitée grâce à un bon conseil préalable à la décision d'étudier, l'association professionnelle considère qu'il est important de développer ce conseil. Dans ce contexte, Formation Berne renvoie également à la prise de position de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire sur le thème de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle.²

Pt 1: Seule la BFH a enregistré systématiquement les motifs d'abandon des études. Elles seraient transposables aux autres hautes écoles. Mais si elles étaient déterminées par des enquêtes dans les différentes hautes écoles, en particulier à l'université, cela fournirait des informations importantes sur les obstacles rencontrés lors du choix des études. Ces informations pourraient être intégrées dans les OPUC des gymnases.

Pt 2: Le canton s'efforce de proposer des services d'orientation universitaire et de carrière en nombre suffisant, à bas coût et de bonne qualité. Les offres sont optimisées en permanence. L'extension des autoévaluations en ligne déjà existantes (actuellement pour la biologie, les mathématiques, la philosophie) devrait être entreprise au moins pour les filières présentant un taux d'abandon élevé. Compte tenu des différents efforts déployés pour aider les gymnasiens·nes à trouver la filière qui leur convient, l'association professionnelle recommande d'établir une stratégie à cet effet et de renforcer ainsi l'efficacité des offres.

Considérant que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), dans leur déclaration commune de 2023 (publiée le 27.10.2023), fixent comme objectif 5 de « définir des mesures qui contribuent à réduire les abandons d'études dans les universités », l'association professionnelle recommande d'adopter la motion et de ne pas la classer.

Pt. 72 INC 303-2022 Motion ayant valeur de directive
2022.RRGR.444

Alain Pichard, PVL
+ 2 autres

Vérifier sur des bases factuelles la stratégie de formation pour la première langue nationale étrangère et la reformuler.

Le Conseil-exécutif est chargé de réexaminer sa stratégie de formation concernant l'apprentissage réciproque des langues nationales (le français et l'allemand) afin de mettre en place une politique de formation reposant sur des bases factuelles et de reformuler la définition de ses objectifs.

² <https://www.vsg-sspes.ch/fr/publikationen/positionsapapere>

Nous souhaitons notamment qu'une analyse soit effectuée sur :

- a) la pertinence de l'apprentissage précoce des langues étrangères ;
- b) la promotion du bilinguisme par le biais d'écoles bilingues (en tenant compte du fait que, dans de nombreuses localités, les élèves ne parlent aucune des deux langues nationales à la maison) ;
- c) les possibilités d'échanges linguistiques.

Cette analyse devra également comporter des propositions concrètes sur la manière d'améliorer les résultats actuellement non satisfaisants des élèves qui apprennent une langue étrangère. Par ailleurs, nous attendons aussi une définition des priorités en matière d'objectifs de formation, notamment en ce qui concerne la baisse des performances en matière de compréhension écrite et de production écrite dans la langue maternelle respective (étude PISA 2018).

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : Pt. 1: adoption et classement

Pts 2 et 3: adoption

L'harmonisation des principaux paramètres de la formation est contraignante. Les cantons ont conclu des accords en ce sens. Tous les cantons-ponts (BE, FR, BS, BL, SO, VS) commentent, comme les cantons francophones, par le français, respectivement l'allemand, en 3e année scolaire. L'aspect culturel joue un rôle décisif dans la stratégie linguistique.

Pt. a) Dans le canton de Berne, ce n'est pas le début de l'enseignement des langues étrangères qui a suscité des critiques, mais le matériel pédagogique. L'introduction de l'enseignement obligatoire à option et la révision du manuel Mille feuilles et Clin d'œil ont permis de désamorcer les critiques.

Pour le Conseil-exécutif, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère a un sens. Les études disponibles le confirment. Dans ce contexte, il propose d'accepter la demande d'analyse et de la classer.

Pt. b) Des classes bilingues sont organisées à Berne et à Bienne dans le cadre de deux projets pilotes. Les deux projets pilotes font l'objet d'une évaluation externe approfondie.

Pt. c) Toutes les écoles ont la possibilité d'effectuer des échanges linguistiques. Le Bureau des échanges linguistiques accompagne les écoles dans cette démarche. Le Conseil-exécutif est prêt à analyser l'impact des séjours linguistiques effectués et propose donc d'accepter la demande formulée.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : Pt 1 (a): adoption et classement

Pt 2 (b) et 3 (c): adoption

L'initiative demande que l'enseignement des langues étrangères soit fondé sur des preuves scientifiques et des constats. Formation Berne se prononce clairement en faveur d'une prise de décision basée sur des preuves scientifiques. Cela vaut pour tous les domaines de la politique.

Le domaine de la formation est bien encadré scientifiquement. Les connaissances les plus récentes sont transmises aux étudiant·es dans les HEP et appliquées en permanence par les enseignant·es dans les écoles. Les connaissances scientifiques ne sont jamais définitives, mais elles constituent un pilier important du développement scolaire. Nous ne sommes pas fermés à l'analyse. Les résultats de recherche existants doivent être pris en compte. Et l'analyse doit absolument être transparente.

Une évaluation doit impérativement prendre en compte la formation initiale et continue des enseignant·es, les conditions dans les classes, le professionnalisme linguistique et didactique des enseignant·es, l'environnement social, l'origine, les affinités éducatives des parents, l'attitude vis-à-vis de l'autre langue nationale.

De manière générale, il convient de clarifier les attentes en matière d'enseignement des langues étrangères aux enfants. L'objectif de cet enseignement n'est pas d'être bilingue. Les objectifs fixés doivent être réalistes et pertinents. Et si l'on se réfère à l'époque de Bonne Chance, il faut reconnaître que tous les élèves n'ont pas atteint les objectifs d'apprentissage requis.

Pt. a) Du point de vue de l'association professionnelle, la pertinence de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère a été étudiée et établie. Les enfants plus jeunes ont un accès moins inhibé aux autres langues et apprennent mieux la prononciation. En Suisse, l'apprentissage précoce des langues étrangères est très répandu. Environ un tiers des enfants en Suisse sont issus de familles allophones. L'Office fédéral de la statistique révèle que 33% des moins de 15 ans sont en contact avec deux langues différentes à la maison, et un dixième d'entre eux avec trois langues ou plus³. La grande majorité d'entre eux apprennent aussi bien, voire mieux, l'allemand, même si d'autres langues s'y ajoutent. Il n'y a pas de lien significatif entre les résultats aux tests de français (partie germanophone) et le fait d'être issu de l'immigration. L'association professionnelle ne voit pas pourquoi le report de l'enseignement du français en 7H permettrait de dégager des moyens importants. En effet, les performances obtenues sont directement liées au nombre de leçons hebdomadaires annuelles. Les trois leçons de français par semaine en 5H et en 6H devraient être réparties différemment au cours de l'année scolaire et non pas supprimées, faute de quoi les connaissances en français se dégraderaient et la compréhension avec les habitants de l'autre partie du canton serait nettement moins bonne. En revanche, si les leçons étaient réparties différemment, la question serait de savoir quelles leçons seraient transférées des années supérieures aux 5H et 6H et ce qu'il adviendrait des cours d'anglais. Toutes les autres années scolaires devraient être réorganisées et les compétences dans diverses disciplines adaptées, sans parler des nouveaux moyens d'enseignement, de la nouvelle définition de l'évaluation, des nouvelles règles de passage, des adaptations de la formation, etc.

Les échanges avec les membres et les organes de Formation Berne ont clairement montré que le début de l'enseignement des langues étrangères dès la 3e année est incontesté. De nombreux·ses enseignant·es enseignent le français dès la 5H avec beaucoup d'engagement et de compétence. Formation Berne s'oppose à une telle réforme scolaire, mais n'est pas fermée à des optimisations régulières.

³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions.assetdetail.15384141.html>

En ce qui concerne la mobilité de la population, le concordat Harnos doit être respecté. Le retrait de cet accord intercantonal remettrait en question l'harmonisation des systèmes scolaires demandée par la population.

Pt. b) Les écoles ou les projets scolaires bilingues constituent une offre de formation intéressante et facultative de l'école publique. L'hypothèse générale selon laquelle les enfants d'immigrés sont surchargés dans les écoles bilingues est scientifiquement réfutée. Les enfants qu'une école bilingue surchargerait fréquentent l'école où ils habitent. Du point de vue de l'association professionnelle, il n'y a pas de dilemme. Au contraire, le projet Prima dans le canton de Neuchâtel, évalué par l'Université de Genève, est très concluant. La promotion des écoles bilingues est soutenue par l'association professionnelle. La méthode d'enseignement bilingue est également prévue dans le Lehrplan 21.

Pt. c) L'association professionnelle soutient tous les efforts visant à favoriser les échanges entre les régions linguistiques. Il ne s'agit pas seulement d'un échange linguistique, mais aussi d'un échange culturel entre les régions du pays. Cependant, l'organisation d'un tel échange est coûteuse et, malgré le soutien d'organisations telles que Movetia (Agence nationale pour l'échange et la mobilité), elle demande beaucoup de travail et constitue un défi. Pour cela, il faut des enseignant-es engagé-es et bien formé-es, et il faut qu'ils / elles aient la capacité de mener à bien de telles missions. Celles et ceux qui sont déjà à la limite de leurs possibilités en raison des défis quotidiens, des classes nombreuses, de la mauvaise infrastructure, des discussions sur le financement des activités extrascolaires et, le cas échéant, des difficultés avec les autorités, n'organisent pas d'échanges linguistiques. Si l'on veut promouvoir les échanges linguistiques, il faut être prêt à soutenir les enseignant-es. Le problème ne réside pas dans les offres disponibles. Le site web de l'INC en donne une vue d'ensemble⁴. Nous soutenons leur réexamen. Les moyens financiers nécessaires à l'amélioration de l'offre doivent être alloués.

Pt. 73 INC 082-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.109 Prévention des abus sexuels et de la discrimination par l'éducation	Barbara Stucki, PVL + 4 autres
--	-----------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de garantir que :

1. dans le canton de Berne, chaque enfant reçoive durant sa scolarité obligatoire un enseignement responsable en matière de sexualité, conformément au plan d'études en vigueur. Les cours portent notamment sur la santé sexuelle, la prévention de l'exploitation sexuelle, la diversité sexuelle, la diversité de genres, l'éducation sexuelle, la gestion des sentiments et des besoins personnels, la gestion des sentiments et des besoins des autres ;
2. le canton de Berne dispose d'un concept-cadre moderne pour les cours d'éducation sexuelle ;
3. le canton de Berne mette sur pied et cofinance des offres de cours d'éducation sexuelle auxquelles peuvent recourir les écoles obligatoires.

⁴ <https://www.lp-sl.bkd.be.ch/fr/start/themen/sprachaustausch/austauschmoeglichkeiten.html>

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : Pt 1: adoption et classement

Pt 2: adoption

Pt 3: adoption sous la forme du postulat

Les cours d'éducation sexuelle contribuent de manière significative à la promotion de la santé et à la prévention des abus sexuels.

Pt 1: Les cours d'éducation sexuelle sont rattachés à différents domaines dans le Lehrplan 21, ainsi que dans le PER, et se recoupent avec de nombreuses compétences transversales. La fréquentation de ces cours est obligatoire.

Pt 2: Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, le Conseil-exécutif a décidé que la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) examinerait l'élaboration d'un concept-cadre sur l'éducation sexuelle. Afin de soutenir les écoles dans la mise en œuvre, l'INC élabore un concept type qui sera mis à la disposition des écoles. En fin de compte, la mise en œuvre relève de la compétence des écoles et des communes.

Pt 3: L'INC et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) financent, dans le cadre d'un contrat de prestations avec la fondation Santé bernoise, des prestations dans le domaine de l'éducation sexuelle, telles que des rencontres de groupe, des formations pour les enseignant-es et des consultations. Au total, le canton finance les offres de prestations à hauteur d'environ CHF 1,2 millions, dont environ CHF 700'000 sont consacrés à quelque 650 rencontres de groupe avec des classes d'école. Dans le but de permettre à toutes les écoles intéressées d'accéder à une offre correspondante en l'espace d'un an, le Conseil-exécutif est prêt à examiner si le financement des offres peut encore être étendu et quels seraient les coûts supplémentaires qui en résulteraient.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : Pt 1: adoption et classement

Pt 2: adoption

Pt 3: adoption

Formation Berne salue l'intention de l'intervention de viser à renforcer la prévention de l'exploitation sexuelle et de toute exploitation. Chaque agression, chaque abus qui peut être évité compte.

Pt 1: L'éducation sexuelle est inscrite dans le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand (PER). Les objectifs de l'enseignement sont prédéfinis et obligatoires. L'association professionnelle estime qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

Pt 2: L'association professionnelle soutient la demande d'un cadre conceptuel élaboré par l'INC, y compris un concept type pour la mise en œuvre dans les communes. Il doit définir la norme et être une aide à la mise en œuvre, sans limiter les possibilités des enseignant-es d'organiser leur enseignement.

Pt 3: Les offres de soutien pour la mise en œuvre des cours d'éducation sexuelle sont importantes et créent la possibilité d'aborder des sujets sensibles et intimes avec des spécialistes spécialement formés. Ou de faire venir des personnes concernées dans les écoles. Pour que les différentes offres puissent être utilisées par toutes les écoles, elles doivent être suffisamment soutenues par le canton. Formation Berne partage l'avis des motionnaires selon lequel la santé psychique des adolescent-es est étroitement liée à leur développement sexuel et qu'il

vaut la peine d'investir dans la prévention. Mieux vaut développer la prévention que de financer des traitements de longue durée et des restrictions pour les victimes d'abus sexuels.

Pt. 74 INC 104-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.151 Promouvoir les échanges linguistiques entre les écoles francophones et germanophones	Samuel Krähenbühl, UDC + 4 autres
---	--------------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de renforcer les échanges linguistiques entre les élèves francophones et germanophones du canton – en particulier du degré secondaire I – en s'appuyant sur les conclusions de la nouvelle étude conduite par l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg intitulée « Sprachaustausch auf Sekundarstufe I in den Kantonen Bern und Wallis – ORGANISATORISCHE, DIDAKTISCHE UND INDIVIDUELLE FAKTOREN ».

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption et classement

Dans les objectifs stratégiques du programme de législature 2023-2026, il est stipulé que les échanges linguistiques dans le domaine de l'école obligatoire doivent être particulièrement encouragés. Le nombre d'élèves participant à un séjour linguistique est en augmentation. Les bureaux des échanges linguistiques de Berne et de Tramelan soutiennent les écoles dans ce domaine. Le programme en sept points mentionné par l'auteur de la motion est mis en œuvre sous une autre forme. Il est important de noter que les séjours linguistiques restent facultatifs et qu'ils sont mis en œuvre sous des formes extrêmement diverses.

La Direction de l'instruction publique et de la culture considère les échanges linguistiques et leur promotion comme une tâche durable. Le nombre d'élèves participant·es doit être augmenté en permanence. Les mesures proposées par l'étude et le gouvernement vont dans ce sens.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : adoption et classement

Dans un canton bilingue, les échanges linguistiques ont une signification particulière et sont accessibles. Les trajets vers l'autre région linguistique sont courts. Néanmoins, l'organisation de séjours linguistiques est coûteuse pour les écoles. Avec de nombreuses offres et, entre autres, les deux bureaux des échanges linguistiques et Movetia, l'INC soutient les écoles dans l'organisation de séjours linguistiques⁵. Formation Berne s'attend à ce que les conclusions de l'étude soient prises en compte et mises en œuvre dans ce cadre.

Il y est reconnu qu'un échange est un grand défi et qu'un travail de mise en place doit encore être effectué par toutes les parties. En particulier lorsqu'une commune ou une école n'a pas encore établi de partenariat avec des écoles de l'autre région linguistique et qu'aucun dispositif organisationnel n'a encore été mis en place.

Formation Berne espère que les offres existantes seront développées et que les écoles seront bien soutenues, afin que le bilinguisme du canton et le plurilinguisme de la Suisse puissent être vécus par le plus grand nombre d'élèves possible. L'association professionnelle considère

⁵ <https://www.lp-sl.bkd.be.ch/fr/start/themen/sprachaustausch/austauschmoeglichkeiten.html>

que les directives allant au-delà des offres existantes sont trop restrictives. Les écoles doivent décider elles-mêmes de la mise en œuvre qui leur convient le mieux.

Pt. 75 INC 129-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.176 Indemnisation à prix coûtant des frais pour les élèves relevant du domaine de l'asile et des réfugiés	Andreas Schüpbach, UDC + 2 autres
--	--------------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les frais de matériel (y c., au pro rata, ceux liés à l'infrastructure) ainsi que les coûts du service médical scolaire pour les élèves de l'école obligatoire relevant du domaine de l'asile et des réfugiées et réfugiés soient remboursés dans leur intégralité aux communes de séjour.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption

Le Conseil-exécutif peut admettre la constatation des auteurs de la motion selon laquelle le forfait versé jusqu'à présent ne couvre plus les frais, selon les exigences relatives à l'infrastructure. Le Conseil-exécutif estime donc qu'une augmentation du forfait versé jusqu'à présent pour les CIR+ et les classes d'accueil est appropriée et propose donc d'accepter la motion. En conséquence, le Conseil-exécutif estime qu'un forfait de 3000 francs par élève est en règle générale suffisant. Cela couvre également les coûts des services de santé scolaire. Des calculs approximatifs montrent que ce forfait permet généralement de couvrir les coûts. Les coûts annuels supplémentaires liés à cette augmentation représentent au moins 200 000 CHF par an.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : adoption

La scolarisation d'enfants issus du domaine de l'asile et des réfugiés place régulièrement les communes et les écoles devant de grands défis et exige de tous une très grande flexibilité. Il faut souvent trouver et aménager des locaux à très court terme et recruter du personnel. Si, en plus, les communes doivent faire face à des coûts non couverts, il devient encore plus difficile de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire. C'est pourquoi Formation Berne salue l'intervention et la réponse du gouvernement.

Pt. 76 INC 141-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.188 Renforcer les écoles, les directions d'écoles et le corps enseignant dans le maniement de l'intelligence artificielle	Hanspeter Steiner, PEV + 7 autres
--	--------------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. élaborer un cadre pour réglementer le recours à l'intelligence artificielle, en particulier aux agents conversationnels (chatbots) et aux outils de génération d'images, dans l'enseignement. Ce cadre devra être conçu comme une aide et guider les écoles, les directions d'écoles, le corps enseignant et les élèves en ce qui concerne le maniement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, ainsi que les obligations et interdictions qui en découlent ;
2. permettre aux corps enseignant de renforcer ses connaissances afin d'utiliser cette technologie de manière optimale ;
3. définir les possibilités d'action qui permettent d'utiliser l'intelligence artificielle à bon escient

dans les écoles ;

4. formuler des objectifs clairs quant à la manière d'aborder les dangers et les chances de l'intelligence artificielle.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption

Le Conseil-exécutif salue la demande des motionnaires de renforcer et de soutenir les directions d'école et le corps enseignant dans le domaine de l'intelligence artificielle. Cette tâche doit être confiée au centre de compétences pour la numérisation dans l'éducation BeLEARN. Les points suivants, demandés par les auteurs de la motion, doivent être inclus dans le guide :

- lignes directrices régissant l'utilisation des systèmes IA à l'école en fonction des différents degrés scolaires
- définition de champs d'action permettant le déploiement réussi de systèmes IA dans les écoles
- gestion des opportunités et des risques (notamment du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes)
- formation continue des directions d'école et du corps enseignant

D'autres points peuvent aussi être réglés dans ce guide, notamment la question de la protection et de l'utilisation des données.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : adoption

ChatGPT en tant que robot textuel existe depuis fin 2022. L'intervention a été déposée en juin 2023. Elle sera traitée lors de la session de printemps 2024. Dans le même temps, les instruments de l'intelligence artificielle se répandent dans la société. Ils ont depuis longtemps trouvé leur place dans les écoles et les centres de formation. Il y a longtemps que ceux-ci ont dû trouver un moyen de les utiliser. Si des concepts sont élaborés maintenant, il est fort probable qu'ils soient déjà dépassés au moment où ils seront terminés.

Néanmoins, Formation Berne salue le fait que les écoles doivent être soutenues dans l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'association professionnelle approuve également l'élaboration d'un guide. Si celui-ci doit servir aux écoles, il doit prendre en compte les fondamentaux et ne pas se perdre dans les détails. Les points proposés doivent tous être salués.

L'exemple des mesures de formation continue demandées montre comment le développement prend le pas sur la stratégie. En février 2024, la PHBern propose 13 offres de formation continue sur le thème de l'intelligence artificielle. Le mot d'ordre pour les écoles est l'apprentissage par la pratique. Il faut néanmoins saluer la mise en place d'offres de soutien. L'échange de connaissances, les exemples de bonnes pratiques et la sécurité des données doivent être au centre des préoccupations. Les écoles ne doivent pas attendre le guide. Elles doivent pouvoir accéder à des offres à faible coût et orientées sur la pratique, par exemple auprès de BeLEARN, qui les soutiennent dans l'utilisation de l'IA.

Pt. 83 FIN 158-2023 Motion
2023.RRGR.208

Samuel Kullmann, UDF
+ 4 autres

Octroyer les mêmes allocations d'entretien, y compris pour les familles nombreuses

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier l'ordonnance sur le personnel (OPers) selon les modalités ci-après, sans que cela n'entraîne de coûts supplémentaires :

1. au lieu d'être dégressives, les allocations d'entretien doivent correspondre à un montant fixe par enfant ;

2. le cadre légal doit être pleinement exploité de manière à ce que les familles ayant jusqu'à six enfants puissent également bénéficier des allocations d'entretien ;
3. le Conseil-exécutif examine la possibilité de supprimer le plafonnement des allocations d'entretien lors de la prochaine modification de la loi sur le personnel (LPers).

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption sous forme de postulat

Le système actuel des allocations d'entretien est très lourd sur le plan administratif. Et il est difficile pour les bénéficiaires de l'allocation de comprendre pourquoi le montant des allocations d'entretien diminue lorsque le nombre d'enfants augmente. Le Conseil-exécutif est donc prêt à examiner une simplification du système des allocations d'entretien. Il s'agit notamment d'examiner la possibilité de renoncer à l'échelonnement des allocations d'entretien ainsi qu'à la prise en compte des allocations versées par des tiers (actuel article 86, alinéa 3, phrase 2 de la LPers). Tant la renonciation à l'échelonnement de l'allocation d'entretien que la renonciation à la prise en compte d'allocations de tiers ne peuvent pas être mises en œuvre dans le cadre d'une révision de l'OPers, mais nécessitent une révision de la LPers.

Prise de position de Formation Berne :

Recommandation : adoption sous forme de postulat

Pour Formation Berne aussi, le système des allocations d'entretien a suscité des questions et une certaine incompréhension. C'est pourquoi l'association salue l'intervention. Une simplification administrative et donc une véritable réduction de la bureaucratie ainsi qu'une meilleure compréhension du système sont indispensables. L'examen de l'intervention doit permettre de déterminer comment cela doit se faire. Les associations du personnel doivent y être associées.

Anna-Katharina Zenger
Responsable du domaine syndical

Adopté par la conférence de direction
Berne, le 21.02.2024